la cgt
Pôle économique
Lettre Économique
Numéro 9
février 2015

Sommaire

Page 2 — Actu éco
L'industrie manufacturière : emploi et production toujours en baisse
La loi Macron : une « règle d'or » qui menace les investissements

Page 3 — Actu éco
Impôt sur le revenu, CSG : quelles réformes ?
Retraites : un avenir encore plus sombre pour les nouvelles générations
Semestre européen et Programme national de réforme(PNR) 2015

Page 4 — Actu éco
L'économie sociale et solidaire, ça bouge....

Page 5 — Actu éco
Pour une reconnaissance juridique de la responsabilité des maisons-mères à l'égard de leurs filiales et sous-traitants
Discrimination et répression à l'encontre des syndicalistes

Page 6 — A signaler
Exonérations ou investissement social ? Une évaluation du coût d'opportunité de la stratégie française pour l'emploi
A vos agendas
Cycle de formation en économie

Page 7 — International
Thérapie grecque : quand la baisse des salaires n'améliore pas la compétitivité

Page 8 — Pôle économique
Au service des organisations
Repères statistiques

Édito

Dialogue social, il faut une loi qui donne des droits démocratiques aux salariés

Après l'échec des négociations avec le patronat, il est de la responsabilité du parlement de légiférer pour rééquilibrer le dialogue social en faveur des salariés. Il ne saurait être question d'inscrire dans la loi qui devrait être examinée cet été, ce que le patronat n'a pas obtenu par la négociation. En particulier, il est inacceptable que les CHSCT aient fait l'objet d'une telle offensive patronale dans le cadre de la négociation.

Une loi sur le dialogue social doit se fixer comme objectif de donner aux salariés les moyens d'exercer leur citoyenneté au travail, gage de développement économique et social. La démocratie sociale serait grandie par un développement du droit syndical et du droit d'expression des salariés pour débattre de leur travail, des conditions de son exercice, de son organisation et de sa finalité.

Le gouvernement doit sortir de la posture patronale consistant à faire du dialogue social un coût pour l'entreprise, où la présence syndicale et la représentation collective des salariés doivent être évitées à tout prix, parce que considérées comme une épine dans le pied de l'employeur.

La CGT revendique une loi utile visant la qualité et l'efficacité du dialogue social. En premier lieu, il convient de revoir les règles et méthodes de négociation qui au niveau interprofessionnel placent d'emblée le Medef en position de force vis-à-vis des organisations syndicales de salariés, alors que le droit à la négociation est un droit des salariés, exercé au travers de leurs organisations syndicales.

Une loi ambitieuse en matière de dialogue social doit aussi remédier à une scandaleuse anomalie démocratique qui fait que chaque salarié n'accède pas aux mêmes droits en fonction de la taille de l'entreprise dans laquelle il travaille. D'où la proposition de la CGT de mettre en place des commissions paritaires départementales avec de réelles prérogatives vis-à-vis des employeurs pour les petites et très petites entreprises.

Autant dire que le débat que va susciter l'examen du projet de loi n'est pas une affaire de spécialistes mais doit être mis entre les mains de tous les salariés.

Philippe MARTINEZ, Secrétaire général de la CGT

L'industrie manufacturière : emploi et production toujours en baisse

L'industrie manufacturière compte 217 900 entreprises et emploie 2,7 millions de salariés en équivalent temps plein (chiffres 2012). Elle dégage un chiffre d'affaires total de 895,2 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 213,9 milliards, tous deux en baisse, de 0,7 %, par rapport à 2011.

En 2013, la production en volume est inférieure de 10 % à son niveau de 2007. Elle a encore baissé de 0,8 % par rapport à 2012.

Parallèlement, les effectifs salariés continuent de diminuer. Les effectifs y compris intérim ont baissé de 14 % entre fin 2007 et fin 2013.

Le secteur agroalimentaire est le premier contributeur de l'industrie manufacturière et représente 20 % du son chiffre d'affaires en 2012. Le deuxième est l'industrie automobile (11 %), puis vient la chimie (9 %).

Le secteur manufacturier contribue pour 84 % au chiffre d'affaires de l'ensemble de l'industrie, pour 83 % à sa valeur ajoutée et pour 89 % à ses effectifs salariés en équivalent temps plein.

L'industrie manufacturière est composée à 86 % d'entreprises de moins de dix salariés, mais la grande majorité du chiffre d'affaires (62 %), de la valeur ajoutée (57 %), des exportations (76 %) et des investissements (62 %) du secteur est générée par les entreprises de 250 salariés ou plus.

Source : Insee, *L'industrie manufacturière en 2012 et 2013 par grandes activités économiques : une situation dégradée*, 2015.

Nasser Mansouri Guilani

La loi Macron : une « règle d'or » qui menace les investissements

L'article du Code des transports L. 211-10-1 (complété par l'article 51 de la loi Macron), a été introduit par la loi du 4 août portant réforme ferroviaire. Il s'agit de l'un de ses aspects essentiels, qui concerne le financement des investissements de SNCF-Réseau. Le principe de cet article de la réforme est simple : pour contenir son endettement, des ratios sont fixés. En cas de dépassement, SNCF-Réseau ne peut plus contribuer au financement de ces investissements qui doivent être assurés par le demandeur (État, collectivités, partenariats public-privé PPP, etc.).

Le dispositif distingue toutefois les investissements de maintenance qui ne sont pas concernés par ces ratios et qui, eux, sont planifiés dans le contrat cadre État-SNCF Réseau.

La norme introduite par l'article 51 de la Loi Macron (dette nette/marge opérationnelle) aboutirait à réduire à peau de chagrin les programmes de développement de l'infrastructure ferroviaire. Il n'y aura que des possibilités très ciblées : sur le réseau très dense ou à forte circulation, là où les trafics permettront de générer suffisamment de ressources (péages) pour dégager de la marge opérationnelle. À moins que les régions et les collectivités locales ne prennent le relais, ce qui est hautement improbable quand on connaît déjà leurs difficultés à assumer leurs responsabilités actuelles en matière de transport régional.

Sous le terme « développement », il ne faut pas entendre seulement la création de nouvelles lignes mais aussi, par exemple, les chantiers d'électrification ou de doublement de voie, c'est-à-dire des travaux de modernisation souvent indispensables pour relancer le rail dans les régions démunies de TGV.

Enfin, cerise sur le gâteau, le régime d'investissement de SNCF-Réseau pour les projets les plus importants (seuil à définir par décret) est soumis à l'avis consultatif de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires…

Jean Riccauno, FD Cheminots

Impôt sur le revenu, CSG : quelles réformes ?

C'est le titre d'un récent rapport (février 2015) du Conseil des prélèvements obligatoires (CPO, l'ancien Conseil des Impôts) qui lui a été commandé par la Commission des finances du Sénat.

Ce rapport revient sur un serpent de mer qui réapparaît périodiquement : la fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG. Il estime qu'une telle fusion ne serait envisageable qu'à moyen terme, du fait des caractéristiques actuellement trop différentes de l'impôt sur le revenu et de la CSG.

Selon le CPO, il faudrait procéder à *« une réforme préalable de l'impôt sur le revenu (IR) assortie d'une limitation drastique des dépenses fiscales qui l'affectent »*.

C'est pourquoi le CPO propose une réforme alternative tendant à mieux articuler l'IR et la CSG, en supprimant la CSG déductible, en prévoyant le recouvrement de l'IR l'année de sa déclaration, et en supprimant les exonérations de CSG pour les ménages les plus modestes, ou les taux dont bénéficient les retraités et les chômeurs.

Rappelons que la CGT est totalement opposée à une fusion de l'IR et de la CSG qui aboutirait à supprimer la distinction entre finances publiques et sociales. La CSG est aujourd'hui exclusivement affectée à la Sécurité sociale.

Pierre-Yves Chanu

Retraites : un avenir encore plus sombre pour les nouvelles générations

Alors que débutent les négociations sur l'avenir des retraites complémentaires, une étude récente de la Drees, le service des études du ministère des Affaires sociales, constate que *« la part des personnes [âgées de 30 ans] pouvant espérer atteindre la durée minimum légale avant ou à l'âge de l'ouverture des droits »*, soit le nombre de trimestres requis pour bénéficier du « taux plein » et donc percevoir une retraite sans « décote » [1], *« diminue fortement au fil des générations »*. De 69 % pour les personnes nées en 1954, elle est tombée à 30 % pour celles nées en 1978 – et qui ont donc eu 30 ans en 2008. 70 % des salariés de la génération 1978 devront donc travailler plus longtemps ou accepter une pension moindre. Cette chute est imputée à la montée du chômage des jeunes et à un début de carrière plus tardif et plus heurté. Elle est observée quel que soit le niveau de diplôme. L'allongement de la durée des études n'est donc pas principalement en cause…

Ces résultats contrastent avec ceux de l'enquête « Motivations de départ à la retraite » dans laquelle les « nouveaux retraités » estiment l'âge idéal de départ à 60 ans et 7 mois, soit plus tôt que l'âge réel moyen de liquidation des droits (62 ans).

Sources : Drees (2015), *« Les droits à la retraite acquis en début de carrière »*, Dossier Solidarité et Santé, n° 60, janvier ; Drees (2015), *« Retraites : le recul de l'âge minimal a peu d'effet sur les motivations de départ »*, Études et Résultats, n° 902, janvier.

Fabrice Pruvost

Semestre européen et Programme national de réforme (PNR) 2015

Par une communication en Conseil des ministres, le 18 février, le gouvernement a lancé les travaux de rédaction du PNR 2015, visant à présenter les réformes en cours et à venir dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 ».

L'objectif est clairement dit : *« avancer sur la voie d'une plus grande capacité d'adaptation de l'économie française aux évolutions de l'économie mondiale et européenne. »*

Le PNR s'articulera autour de quatre axes :

1) COMPÉTITIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Comme par le passé, le gouvernement entend poursuivre dans deux directions : une politique de réduction des

(1) Rappelons que pour les personnes âgées de 67 ans, le « taux plein » s'applique de droit, la pension étant toutefois calculée au prorata du nombre de trimestres cotisés…

prélèvements sur les entreprises ; une adaptation de la réglementation du marché des biens et services soi-disant plus favorable au développement de l'emploi.

2) FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL

- L'objectif affiché est de revoir la politique pour l'emploi pour la rendre «plus efficace», et pour ce faire de «fluidifier et sécuriser les parcours professionnels» ;

- améliorer l'adaptabilité de la main d'œuvre ; améliorer les incitations à la reprise et au maintien dans l'activité pour augmenter le taux d'emploi ; réformer les règles du dialogue social.

3) SIMPLIFIER LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DES ENTREPRISES

C'est la poursuite des mesures de simplification. Le gouvernement estime le gain des mesures adoptées jusqu'à présent à 2,4 milliards. Mais il ne dit pas à quoi ces gains ont été affectés !

4) EFFICACITÉ DE L'ÉTAT ET RATIONALISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Ce chapitre porte sur le plan d'économie des dépenses publiques de 50 milliards (2015-2017) avec notamment des réformes de structure de l'administration publique. Cela concerne trois axes : retraites ; réforme territoriale et gouvernance des finances locales ; protection sociale.

En conclusion, pas de surprise sur les orientations, le tout libéral continue. Cela a cependant le mérite de montrer la cohérence de toutes ces réformes !

Didier Lassauzay

L'économie sociale et solidaire, ça bouge….

La sortie de la crise appelle un changement des politiques pour les articuler autour de la réponse aux besoins fondamentaux des êtres humains, ce que nous portons dans le concept de développement humain durable.

Pour la CGT, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire constitue une avancée, en particulier en ce qu'elle permet un pas en avant dans la reconnaissance institutionnelle de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Néanmoins, elle s'inscrit dans des cadres plus globaux comme le Pacte de responsabilité qui va dans le sens inverse des objectifs recherchés et portés par l'ESS ; nous serons attentifs à ce que l'ESS ne palie à des carences des services publics ou de la protection sociale.

En 2012, les quatre familles de l'économie sociale – coopératives, mutuelles, associations, fondations – emploient 2,3 millions de salariés.

Les mutuelles régies par le Code de la mutualité, soit 86 000 salariés en 2012, se sont diversifiées et interviennent aujourd'hui au-delà de la complémentaire santé.

Depuis plusieurs années, elles tendent à se rapprocher pour être plus compétitives et pour réduire, pour certaines, les frais de gestion. Ce mouvement de concentration est spectaculaire : elles étaient 790 en 2004, elles ne seront plus que 260 en 2016. Union, fusion, rapprochement, alliance… Les possibilités juridiques de rapprochement sont multiples.

Derniers mouvements en date : la fusion de MGEN avec Harmonie mutuelle, laquelle a d'ailleurs lancé un plan de restructuration et de suppressions d'emplois, ou encore la fusion de la Mutuelle générale avec Malakoff Médéric.

La réforme « Solvabilité II » précipite également les effets de taille et la diversification des risques : d'envisageables, les concentrations apparaissent désormais incontournables.

Le congrès de la FMNF se déroulera en juin prochain à Nantes et diverses réunions préparatoires sont organisées dans les territoires. Des questionnements se font sur ces évolutions et leurs conséquences, sur la proximité, la démocratie, la qualité du service rendu aux adhérents…

La CGT a lancé, quant à elle, une campagne de reconquête de la Sécurité sociale et le dernier CCN propose 2000 rencontres avec les syndicats dans le cadre de la préparation du 51e congrès. Ces enjeux méritent d'être débattus :

- le rôle de la protection sociale et la place de la protection sociale complémentaire ;

- où en est la protection sociale aujourd'hui ? De quelles actions avons-nous besoin pour la reconquérir ensemble et faire en sorte

que la santé ne soit pas considérée comme une marchandise ?

- Les frontières changent entre les structures et les familles de l'économie sociale : mutualité, institutions de prévoyance, mutuelles d'assurance bougent. Certaines formes de regroupement se développent. Ainsi en est-il de la société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam) et la loi permet aujourd'hui d'élargir encore plus ces regroupements. Quel contrôle démocratique de ces « mastodontes » ? Cette course effrénée est-elle irréversible ?

Travailler des convergences pour des réponses mieux adaptées en direction des populations. Cela implique de poser la question du projet social, mutualiste, et celle des valeurs de l'ESS, soit l'organisation d'une autre société tournée vers les besoins humains. Il est donc nécessaire de mieux travailler nos relations avec la mutualité et plus généralement avec l'économie sociale.

Marc Beugin

Pour une reconnaissance juridique de la responsabilité des maisons-mères à l'égard de leurs filiales et sous-traitants

En 2013, plusieurs centaines de personnes trouvaient la mort dans le drame de l'effondrement de l'immeuble du Rana Plaza au Bengladesh. Cet immeuble abritait des ouvriers du textile qui travaillaient pour les sous-traitants de grands groupes multinationaux, parmi lesquels Carrefour et Auchan. Si certains ont admis leur responsabilité, d'autres comme Auchan, dont des étiquettes ont été retrouvées sous les décombres, refusent toujours de le faire.

Ce drame est à l'origine d'une proposition de loi sur la responsabilité des maisons-mères à l'égard de leurs filiales et sous-traitants, soutenue par l'ensemble des groupes parlementaires de gauche, et qui prévoit notamment « une présomption de responsabilité » des maisons-mères. Cette proposition est soutenue par la CGT, la CFDT et de nombreuses ONG en particulier celles qui sont membres du Forum citoyen de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (FCRSE) dont la CGT est partie prenante.

Le patronat est vent debout contre cette proposition, prétendant que si elle était adoptée, elle instituerait une responsabilité « irréfragable » (c'est-à-dire automatique, quelles que soient les circonstances) et qu'il n'y aurait plus un seul siège social en France.

Discutée une première fois le 29 janvier dans le cadre de la « niche parlementaire » des Verts, cette proposition a été renvoyée en commission.

Une nouvelle proposition de loi fortement édulcorée devrait être discutée fin mars. Elle se contente de prévoir l'obligation pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) d'élaborer un « plan de vigilance ». La présomption de responsabilité a disparu du texte, qui ne porte plus que sur les filiales (et plus les sous-traitants).

En fait, le gouvernement a repris mot à mot la proposition de l'AFEP (Association française des entreprises privées, « l'amicale » des grandes entreprises cotées en Bourse) présentée à la plateforme RSE.

On voit ce que devient le discours du patronat sur la RSE dès lors qu'on lui demande des engagements réels.

Pour sa part, la CGT prendra toutes ses responsabilités pour revenir à la philosophie du texte initial.

PYC

Discrimination et répression à l'encontre des syndicalistes

L'Observatoire de la discrimination et de la répression syndicales vient de publier son Rapport 2014, *De la discrimination individuelle à l'action collective.*

À partir d'études portant sur l'état des relations professionnelles, il dresse une liste impressionnante des phénomènes de répression et de discrimination et expose les actions de résistance des salariés et des militants pour s'y opposer, ainsi que les propositions faites par les membres fondateurs de l'Observatoire (CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, Syndicat de la magistra-

ture, Syndicat des avocats de France, Fondation Copernic).

Entre entrave de l'action des représentants du personnel, harcèlement moral et licenciement, la discrimination syndicale constitue une forme particulière de violence au travail. Des témoignages poignants, recueillis par l'Observatoire, font apparaître la multiplicité de ses visages, aussi bien dans les entreprises que dans le secteur public. L'inégalité dont sont victimes les militants est renforcée par l'insuffisance de protection en matière juridique ; seuls les combats collectifs sont susceptibles de peser dans le sens du changement du rapport de forces.

Pour répandues qu'elles soient, la discrimination et la répression syndicales sont difficiles à mettre en évidence : les statistiques publiques sont quasi-inexistantes. Quelques enquêtes, les rapports de l'Inspection du travail, des travaux de recherche, des sondages d'opinion et, surtout, les déclarations des militants eux-mêmes montrent ainsi que, malgré le nombre important des infractions constatées, les sanctions prononcées restent assez réduites.

Le rapport, accessible sous forme électronique à l'adresse http://observatoire-repression-syndicale.org, comporte 37 propositions concrètes pour lutter contre ces phénomènes antidémocratiques et antisociaux.

Nicolas Prokovas

À signaler

Exonérations ou investissement social ? Une évaluation du coût d'opportunité de la stratégie française pour l'emploi. Clément Carbonnier, Bruno Palier, Michaël Zemmour, Liepp, Sciences-Po., 2014

Réalisée par trois universitaires, cette étude du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp) de Sciences Po montre que la France est l'un des pays où les politiques d'exemptions fiscales et sociales sont les plus développées. Ainsi, le coût budgétaire des dispositifs mis en place dans le seul domaine de la protection sociale et de l'emploi dépasse les 90 milliards d'euros (hors CICE).

Après un examen des travaux universitaires sur ces politiques, les auteurs privilégient deux programmes parmi les plus coûteux et les mieux connus, axés sur les emplois réputés peu qualifiés, et évaluent leur efficacité.

Ils démontrent ainsi que sur les 27 milliards d'euros consacrés chaque année aux exonérations générales de cotisations sociales des employeurs et aux dispositifs concernant l'emploi de salariés à domicile, 6 milliards d'euros sont consacrés à des politiques dont le coût est supérieur à 62 500 € par an et par emploi. Parmi ces dépenses, 1,9 milliard sont destinés à des politiques dont le coût est supérieur à 160 000 € par an et par emploi.

Les auteurs examinent la possibilité de remplacer une partie de ces dépenses par le financement direct par l'État d'emplois (publics ou privés) répondant à des besoins sociaux spécifiques.

Même si certains points développés dans l'étude prêtent à débat, elle fournit néanmoins des données extrêmement utiles pour dénoncer l'inefficacité des politiques en œuvre et proposer des alternatives.

NMG

A vos agendas

Cycle de formation en économie

Le Pôle économique organise un « cycle de formation en économie ». Il est composé de trois séminaires, chacun d'une durée de deux jours. Ils auront lieu au centre confédéral de formation « Benoît Frachon » (Courcelles-sur-Yvette).

Destiné aux premiers dirigeants des organisations, ce cycle vise à leur fournir des éléments de compréhension des mécanismes de fonctionnement de l'économie et d'établir le lien avec les enjeux pour le syndicalisme CGT d'appropriation de ces mécanismes. Il s'agit donc d'approfondir les connaissances pour rendre plus efficace l'intervention syndicale dans la démarche revendicative et de construction de propositions alternatives.

Programme

PREMIÈRE SÉANCE (11 ET 12 MAI)

1er jour :
- Thème 1 : Mutations technologiques et mutations du travail et du salariat.
- Thème 2 : L'emploi, le salaire, la sécurité sociale professionnelle et le statut du travail salarié.

2e jour :
- Thème 1 : La nouvelle étape de la mondialisation.
- Thème 2 : Le syndicalisme dans le contexte de la mondialisation.

DEUXIÈME SÉANCE (7 ET 8 SEPTEMBRE)

1er jour :
- Thème 1 : La financiarisation et le coût du capital.
- Thème 2 : Le développement du système productif et les enjeux de la réindustrialisation.

2e jour :
- Thème : L'entreprise et les enjeux des droits d'intervention des salariés.

TROISIÈME SÉANCE (2 ET 3 NOVEMBRE)

1er jour :
- Thème : L'intervention de l'état, les services publics et la protection sociale.

2e jour :
- Thème : Le financement de l'économie.

Information/inscription auprès du Pôle économique : **s.mirouse@cgt.fr**

Thérapie grecque : quand la baisse des salaires n'améliore pas la compétitivité

La recherche de « compétitivité » par la compression des salaries est un des veaux d'or des libéraux. Le refrain est connu : si les entreprises n'investissent pas c'est parce que le « coût du travail » serait trop élevé et nuirait à la compétitivité à l'internationale.

Il y a bien des choses à dire pour déconstruire ce discours, et notamment qu'il repose sur l'idée d'une guerre commerciale entre les États européens, chacun étant poussé à mener indéfiniment une politique déflationniste pour prendre une part de marché au voisin. Ce jeu est à somme négative : si tout le monde le mène, aucun État ne sort gagnant, mais les salaires subissent une compression, le pouvoir d'achat baisse et la demande, moteur de l'activité, est freinée.

Mais au-delà, si on regarde ce qui se passe ailleurs en Europe, on remarque que lorsque les salaires baissent, comme en Grèce ou au Portugal, la compétitivité de l'économie n'est pas mécaniquement restaurée pour autant, et ce pour au moins deux raisons. La première est que lorsque les salaires baissent, bon nombre de directions d'entreprise en profitent pour augmenter leurs marges en maintenant les prix au même niveau. C'est en partie ce qui se passe également en France lorsque les entreprises empochent le CICE sans embaucher, investir ou baisser les prix. La seconde raison est que la capacité à exporter ne dépend pas mécaniquement des prix : elle dépend des stratégies d'investissement dans la qualité, l'innovation ou encore de la demande émanant de l'étranger.

Le cas de la Grèce est emblématique de ce phénomène : de 2008 à 2013, le salaire annuel par tête (pour les salariés qui ne font pas partie des 25 % de chômeurs) a baissé de 14 %, ainsi que le coût unitaire de production. Dans le même temps, la balance commerciale de la Grèce s'est redressée, de - 14 % à - 2 % du PIB entre 2008 et 2013. Alors, l'austérité salariale fonctionne-t-elle ? Pas si sûr. En 2013, les exportations de biens et service grecques n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de 2008 (cf. graphique). Si la balance commerciale s'est redressée, c'est presqu'exclusivement dû à l'effondrement de la demande, effondrement lié à la crise, au chômage et à l'austérité salariale. Ainsi, si les politiques de déflation salariale redressent en apparence les déséquilibres commerciaux, ce n'est pas en renforçant la compétitivité de l'économie grecque mais tout simplement en mettant celle-ci à l'arrêt.

Si la situation est moins caricaturale en Espagne et au Portugal qui connaissent également des baisses de salaires et de prestations sociales, on constate également que près de la moitié du « redressement » de la balance commerciale de ces pays est liée à une baisse des importations.

La stratégie de déflation salariale généralisée qui semble servir de feuille de route aux gouvernements d'Europe n'est pas seulement injuste, elle est à bien des égards nuisible.

Michaël Zemmour

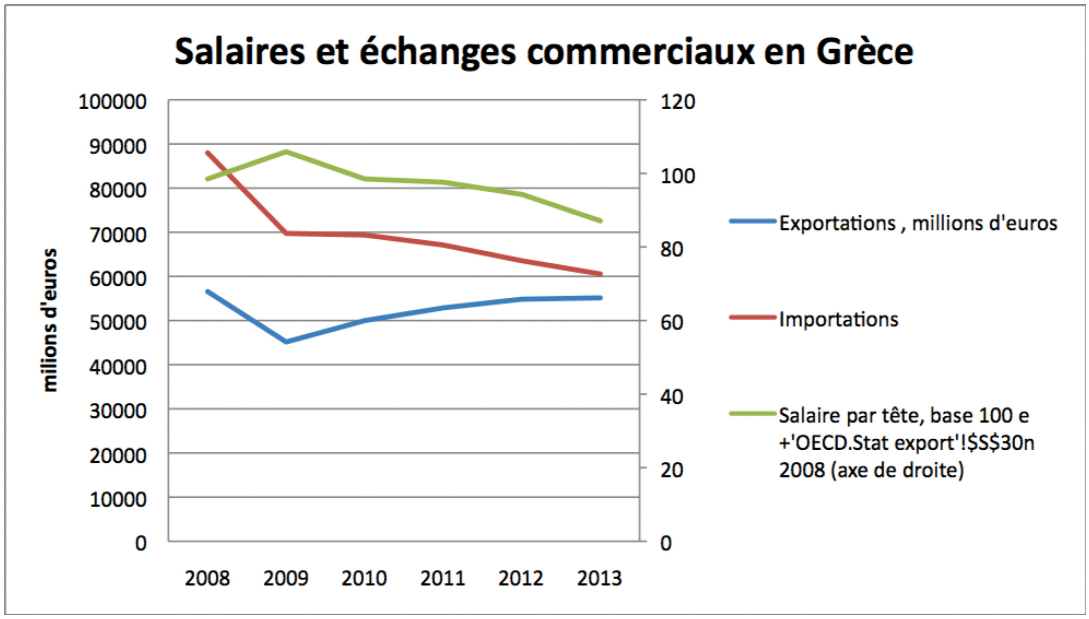

Malgré une baisse drastique des salaires, les exportations n'ont même pas retrouvé leur niveau de 2008. En revanche, les importations se sont écroulées, témoignant de l'étranglement de la consommation et de l'absence d'investissement.

Pôle économique
au service des organisations

Pour solliciter le Pôle économique, s'adresser à s.mirouse@cgt.fr

- Débat coût du capital, syndicat CGT du Commissariat à l'énergie atomique, 120 participants : 21 janvier ;
- Assemblée générale du Cnis : 21 janvier ;
- Journée d'étude sur le CICE du Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles (FNAS), lundi 2 février à Paris ;
- Participation au dialogue économique entre les organisations syndicales et le patronat, le vendredi 13 février, au siège du Medef.

Collectif économique :

Le collectif s'est réuni le 20 février en présence de plusieurs organisations. Après une exposé de Pierre-Yves Chanu sur la situation économique et sociale, Nasser Mansouri Guilani a présenté le bilan de l'année 2014 et le programme de l'année 2015. En préambule, il a précisé que le pôle économique existe grâce à la décision de la direction confédérale, mais aussi grâce au soutien des organisations de la CGT. C'est pourquoi il doit rendre compte à la direction confédérale et aux organisations et définir son programme de travail en fonction de leurs attentes et besoins.

Bilan 2014 :

- 9 réunions du pôle économique, 4 réunions du collectif économique, 3 réunions du réseau économistes /chercheurs/syndicalistes. 6 réunions du groupe de travail Administrateurs salariés CGT, 4 réunions du groupe Repères statistiques, 4 réunions Autour du CNIS, 2 réunions BPI.
- Coopération avec plusieurs syndicats, FD et autres organisations de la CGT ainsi qu'avec différents espaces confédéraux.
- Animation de 33 journées d'étude sur le coût du capital et organisation du colloque au CESE. Organisation avec Formation syndicale de cinq journées de formation décentralisée de formation de formateurs sur le coût du capital.
- Un stage pour les représentations de la CGT aux comités d'orientation de la BPI.
- Lettre économique : 5 numéros ; Note économique : 3 ; ADE : 1.

Programme de travail 2015 :

Réunions

- Pôle éco : réunions mensuelles ;
- Collectif éco : 4 réunions par an (la prochaine : Vendredi 22 mai dans la matinée) ;
- Réseau économistes/chercheurs/syndicalistes : 4 réunions par an.

Publications

- Lettre éco : 11 numéros par an ;
- Note éco : 5 numéros par an ;
- ADE : 2 numéros par an.

Suites de la campagne coût du capital

- mener la campagne dans l'entreprise ?
- préparer un livret confédéral ?
- Enquête CGT sur le CICE.

Repères statistiques

Salaires

> **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2012) :
- ensemble : 1 730 €
- femmes : 1 582 €
- hommes : 1 838 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27 %) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

> **Écart de salaire femmes/hommes** : 19,2 % en équivalent temps plein (F : 1 890 € ; H : 2 339 €). 27 % en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel

> **Smic** mensuel net : 1 136,72 € (7,53 € l'heure)

> **Smic** mensuel brut : 1 457,52€ (9,61 € l'heure)

> **Pension des retraites** : 1 288€ en 2012 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)

> **RSA « socle » :** 513,88 € pour une personne seule, 770,82 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

Emploi

> **Emploi total :** 25 763 500 (France métropolitaine, en 2013)

> **Emploi salarié :** 22 868 000 (France métropolitaine, en 2013)

> **Emploi à temps partiel :** 4 746 900 (France métropolitaine, en 2013)

> **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 813 100 (France métropolitaine, en 2013)

> **Sous-emploi salarié (au sens du BIT) :** 1 5525 100 (France métropolitaine, en 2013)*

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

> **PIB** : 2 113,7 Mds € en 2013

> **Consommation des ménages** : 1 126,4 Mds € en 2013

> **Investissement des entreprises** : 241,0 Mds € en 2013

> **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) **:** 176,6 Mds € en 2013

> **Budget de l'État** (révisé 2014): 374,6 Mds € en 2014 dont intérêts de la dette : 44,9 mds €

> **Recettes de l'État** (révisé 2014) **:** 287,3 Mds € dont :
- **Impôt sur le revenu** : 68,9 Mds € en 2014
- **Impôt sur les sociétés** : 35,4 Mds € en 2014
- **TVA** : 137,8 Mds € en 2014

> **Exportations** : 435,6 Mds € en 2013

> **Importations** : 496,8 Mds € en 2013

> **Solde du commerce extérieur** : - 61,2 Mds €

Conception et réalisation : Département Information et Communication - mtg 3/03/2015 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE